

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région des Laurentides – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

- ***Une prévalence des incapacités plus faible, particulièrement chez les femmes de 65 ans et plus***

En 1998, 15 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région des Laurentides présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 13 % chez les 15 à 64 ans et de 32 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. On remarque que le taux d'incapacité des femmes de la région, notamment celles de 65 ans et plus, est inférieur au taux d'incapacité des femmes de l'ensemble du Québec. En effet, 16 % des femmes de la région ont une incapacité alors qu'au Québec, ce taux est de 18 %. De plus, chez celles de 65 ans et plus, le taux d'incapacité atteint 29 % en comparaison de 43 % dans l'ensemble du Québec. Le taux d'incapacité chez les hommes de la région est, quant à lui, comparable à celui observé au Québec (14 % c.¹ 15 %).

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes dans la région sont celles liées à la mobilité (8 %), à l'agilité (6 %), aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (4,1 %) et à l'audition (3,4 %).

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

Dans la région, 63 % de la population ayant une incapacité présente une incapacité légère et 37 %, une incapacité modérée ou grave, ce qui est comparable aux proportions observées au Québec.

- ***Les femmes et les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 44 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 41 % sont sans dépendance mais sont néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 15 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. Dans l'ensemble du Québec, c'est 45 % des personnes ayant une incapacité qui vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte), 35 % sont sans dépendance mais néanmoins limitées dans l'activité principale alors que 20 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité.

Dans la région, plus de la moitié des femmes avec incapacité (53 %) vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 33 % des hommes ayant une incapacité. L'indice de désavantage varie aussi selon l'âge : 62 % des aînés (65 ans et plus) vivent une situation de dépendance comparativement à 37 % des personnes de 15 à 64 ans. En fait, près de la moitié des hommes et des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont sans dépendance mais limités dans les activités.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception plus négative de l'état de santé physique chez les aînés***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 34 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais, ce qui est un peu plus faible que la proportion observée au Québec (36 %). Il faut toutefois souligner que la moitié des aînés de 65 ans et plus avec incapacité de la région considèrent leur santé comme étant moyenne ou mauvaise comparativement à 40 % des aînés avec incapacité du Québec. Dans la population sans incapacité de la région, seulement 5 % évaluent ainsi leur santé.

- ***Une perception plus négative de la santé mentale et plus de détresse psychologique***

Dans la région, 19 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 6 % des personnes sans incapacité de la région considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise. C'est parmi les 15 à 64 ans avec incapacité qu'on observe la proportion la plus élevée de personnes qui estiment leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise, soit 23 % (en comparaison à 20 % dans l'ensemble du Québec).

Environ 32 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique, ce qui est une proportion plus élevée que celle observée au Québec, soit 28 %. Chez les personnes sans incapacité, la proportion est de 19 %. La détresse psychologique touche particulièrement les personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans de la région chez qui 36 % se classent au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (comparativement à 35 % au Québec).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

- ***Un profil linguistique et socioculturel distinct***

Dans la région, 62 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 33 % connaissent le français et l'anglais alors que 4,4 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, 0,4 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil de la région est donc légèrement différent de celui de l'ensemble du Québec où 60 % des personnes ayant des incapacités ne connaissent que le français, 30 % des personnes connaissent le français et l'anglais, 8 % ne connaissent que l'anglais et 2,3 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

De plus, seulement 4,0 % des personnes ayant une incapacité ont un statut d'immigrant alors que dans l'ensemble du Québec, c'est 11 % qui ont un tel statut. Enfin, 23 % des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

- ***Dans la région, un revenu total moyen supérieur pour les hommes mais inférieur pour les femmes***

Le revenu total moyen des personnes avec incapacité est légèrement supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec chez les hommes (18 054 \$ c. 17 758 \$) mais légèrement inférieur chez les femmes (12 075 \$ c. 12 696 \$). Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité de la région demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (17 941 \$ c. 12 075 \$) que pour les hommes (29 995 \$ c. 18 054 \$). Soulignons aussi que le

revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 67 % de celui des hommes avec incapacité.

- ***La moitié du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, environ la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² (52 %) alors que l'autre moitié provient de revenus d'emploi (33 %) ou d'autres revenus (16 %). En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (78 %).

- ***Les personnes avec incapacité de la région, moins nombreuses à vivre dans un ménage considéré comme pauvre...***

La population avec incapacité de la région compte une proportion plus faible de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que dans l'ensemble du Québec (26 % c. 30 %). À titre comparatif, c'est 14 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre.

- ***Moins nombreuses à vivre sous le seuil de faible revenu...***

Par ailleurs, la proportion de personnes avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu est plus faible (39 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est que de 18 % chez les personnes sans incapacité. Encore ici, les femmes de la région sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous le seuil de faible revenu (42 % c. 36 %).

- ***Mais aussi nombreuses à vivre avec un revenu total inférieur à 15 000 \$...***

Toutefois, près de 63 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ dans la région, ce qui est une proportion similaire à celle observée dans l'ensemble du Québec. Chez les personnes sans incapacité de la région, c'est environ 37 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation, dans la région (70 % c. 55 %) comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

- ***Par contre, elles sont un peu plus nombreuses à se considérer pauvres***

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 40 % des personnes avec incapacité de la région se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est légèrement supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec (38 %). Il est nécessaire de souligner, de plus, que c'est parmi les femmes et les 15 à 64 ans qu'on retrouve le plus de personnes avec incapacité se considérant pauvres ou très pauvres, avec environ 45 %. La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors que 21 % s'estiment pauvres ou très pauvres.

Enfin, dans la région, tout comme dans l'ensemble du Québec, environ 60 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis déjà cinq ans et plus. Cette proportion est d'environ 50 % chez les personnes sans incapacité.

- ***Moins d'insécurité alimentaire que dans l'ensemble du Québec***

Dans la région, 10 % des personnes ayant une incapacité vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % des personnes avec incapacité dans l'ensemble du Québec. Seulement 6 % des personnes sans incapacité de la région sont dans la même situation.

- ***Moins de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

Dans la région, 31 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave de la région ont, en proportion, eu un peu plus fréquemment de telles dépenses que les personnes ayant une incapacité légère (33 % c. 30 %).

- ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes ayant une incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (31 %), seulement 19 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec). D'ailleurs, 43 % des personnes ayant une incapacité dans la région des Laurentides bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec.

Enfin, 22 % des personnes avec incapacité reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est plus élevé que le taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenu par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère (31 % c. 17 %).

Soulignons pour terminer que, tout comme dans l'ensemble du Québec, 92 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées, entre autres, parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (47 %), parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (39 %) ou encore parce qu'elles ne savaient pas que cela existait.

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ ***Plus de solitude et d'isolement et moins de femmes avec des enfants à la maison***

Les personnes ayant une incapacité sont nettement plus nombreuses à vivre seules que les personnes sans incapacité (20 % c. 8 %). La proportion de personnes avec incapacité vivant seules est, par contre, moins élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (20 % c. 24 %).

La population ayant une incapacité de la région compte d'ailleurs plus de personnes mariées ou en union de fait (59 % c. 54 % au Québec) et moins de personnes veuves, séparées ou divorcées (18 % c. 26 % au Québec). Il n'en reste pas moins que, dans la région, les personnes ayant une incapacité sont près de deux fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (18 % c. 10 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées (24 % c. 12 %) et moins nombreuses à être mariées ou à vivre en union de fait (58 % c. 60 %). Les hommes sont, quant à eux, plus souvent célibataires que les femmes (28 % c. 19 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité de la région sont moins nombreuses que les femmes sans incapacité à avoir des enfants à la maison (25 % c. 48 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

- ***Un soutien social plus faible, surtout chez les 15 à 64 ans***

Plus du quart des personnes ayant une incapacité (27 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social, ce qui est une proportion identique à celle observée dans l'ensemble du Québec. Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 17 %. La situation est particulièrement préoccupante chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité où le tiers (33 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 31 % au Québec).

D'autre part, 20 % des personnes avec incapacité de la région sont insatisfaites de leur vie sociale (c. 22 % au Québec). Encore une fois, ce sont les 15 à 64 ans qui affichent le taux d'insatisfaction le plus élevé, soit 24 %. Précisons aussi que les hommes avec incapacité sont aussi nombreux que les femmes avec incapacité à être insatisfaits de leur vie sociale (20 %). La même insatisfaction ne touche que 11 % des personnes sans incapacité dans la région.

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Comme dans l'ensemble du Québec, environ la moitié des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (48 %). Un peu plus de 88 % des personnes ayant besoin d'aide en reçoivent. Toutefois, 33 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins d'aide non comblés, soit parce qu'elles n'en reçoivent pas ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle.

Dans la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (56 % c. 39 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également plus nombreuses que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (68 % c. 40 %). Enfin, parmi les personnes ayant besoin d'aide, 31 % ont besoin d'aide pour les tâches domestiques et 41 % pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

- ***Un taux d'utilisation plus élevé chez les hommes et les aînés***

En 1998, 22 % des personnes ayant une incapacité dans la région utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion nettement inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à utiliser au moins une aide technique (26 % c. 18 %) alors qu'au Québec le taux d'utilisation d'aide technique est d'environ 30 % tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (41 % c. 15 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***La majorité des personnes avec incapacité sont propriétaires***

Dans la région des Laurentides, 25 % des personnes ayant une incapacité sont locataires, 59 % sont propriétaires et 16 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait très différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 46 % des personnes ayant une incapacité sont locataires, 44 % sont propriétaires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- **9 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure**

Dans la région, 3,2 % des personnes ayant une incapacité sont confinées à la demeure et 6 % ont de la difficulté à la quitter sans toutefois y être confinées. Au total, c'est plus de 9 % des personnes ayant une incapacité dans la région qui éprouvent de la difficulté à quitter la demeure (c. 13 % au Québec).

Parmi les personnes de la région non confinées à la demeure, 6 % éprouvent de la difficulté à la quitter pour de courts trajets de moins de 80 km (c. 9 % au Québec) et 23 % pour de longs trajets de 80 km et plus (c. 15 % au Québec). Par ailleurs, plus de la moitié des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours (54 %), ce qui est supérieur à la proportion observée au Québec (51 %).

- **Une plus grande utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail**

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (76 % c. 66 %), mais moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (4,7 % c. 16 %). Les personnes sans incapacité de la région ont sensiblement le même profil.

- **Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne moins élevée**

En 2000, 2 398 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 154 021 déplacements a été effectué. Chaque personne admise effectue donc, en moyenne, 64 déplacements durant l'année, soit 1,2 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec).

Environ 31 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et était ambulatoire (c. 30 % au Québec) et 32 % présentait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec). La clientèle ayant une déficience intellectuelle était plus nombreuse à avoir utilisé le transport adapté que dans l'ensemble du Québec (30 % c. 25 %). D'autre part, 41 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec), tandis que ceux faits par minibus représentent 59 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

▪ ***Une intégration en service de garde similaire à celle de l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 70 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région des Laurentides, ce qui représente 0,9 % des 7 800 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,9 % dans l'ensemble du Québec).

▪ ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est de 1,6 % en 2001-2002, ce qui est identique à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,4 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Environ 48 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 38 % sont en classe spéciale et que 15 % sont en école spéciale. Au secondaire, c'est 24 % des élèves handicapés qui sont en classe régulière alors que 44 % sont en classe spéciale et que près du tiers sont en école spéciale (32 %).

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, plus nombreux à ne pas fréquenter l'école que les jeunes du Québec***

Environ la moitié des 15 à 24 ans avec incapacité (48 %) fréquentent l'école à temps plein dans la région (c. 51 % dans l'ensemble du Québec). La proportion est de 60 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité de la région. À l'inverse, c'est 47 % des 15 à 24 ans ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec) alors que cette proportion est de 35 % chez les personnes sans incapacité du même âge.

- ***Une scolarisation similaire à celle des personnes avec incapacité de l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité présentent une scolarisation similaire à celle des personnes avec incapacité de l'ensemble du Québec. Ainsi, 22 % ont moins de neuf ans d'études, 38 % ont complété des études secondaires, 28 % ont complété des études postsecondaires et 12 % ont obtenu un grade universitaire. Cependant, 50 % des personnes avec incapacité se situent dans la catégorie de scolarité relative³ la plus faible en comparaison de 46 % au Québec et près de 49 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles alors qu'au Québec, cette proportion est de 52 %.

Il est toutefois important de souligner que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que les personnes ne présentant pas d'incapacité : 22 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 9 % des personnes sans incapacité, 50 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 44 % des personnes sans incapacité, et 49 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 63 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

- ***Une proportion plus élevée de personnes en emploi que dans l'ensemble du Québec***

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 35 % des personnes ayant une incapacité sont en emploi (c. 28 % au Québec), 29 % sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 12 % tiennent maison (c. 19 % au Québec), 19 % sont sans emploi (c. 15 % au Québec) et 6 % sont aux études (c. 6 % au Québec).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, près de deux fois moins nombreuses à être en emploi (35 % c. 66 %), environ trois fois plus nombreuses à être à la retraite (29 % c. 9 %) et six fois plus nombreuses à être sans emploi (19 % c. 2,7 %).

- ***Près de la moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population de 15 à 64 ans ayant des incapacités, les personnes en emploi et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, dans la région, 45 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail (c. 51 % dans l'ensemble du Québec) et 51 % sont en emploi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Plus de la moitié des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 47 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 18 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 % au Québec). Enfin, 35 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec). Bref, dans la région, plus de la moitié des personnes inactives (53 %) se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

Pratique d'activités physiques et de loisir

La pratique d'activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Un taux de pratique d'activités physiques de loisir plus élevé chez les femmes mais plus faible chez les hommes et...***

Dans la région, 64 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Les hommes avec incapacité affichent un taux de pratique inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec (60 % c. 67 %). Cependant, les femmes avec incapacité de la région sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir (67 % c. 63 %).

Enfin, 39 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses que les personnes avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (42 % c. 39 %).

- ***Un plus faible taux de pratique d'activités de loisir chez les hommes***

Dans la région, 70 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques, ce qui est légèrement inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Encore une fois, les hommes avec incapacité de la région affichent un taux de pratique inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec (66 % c. 72 %), alors que les femmes avec incapacité de la région pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques dans une proportion similaire à celle de l'ensemble du Québec (72 % c. 73 %).

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique des Laurentides montrent que la prévalence des incapacités y est plus faible, surtout chez les femmes de 65 ans et plus. Sur le plan des ressources économiques, la région présente un profil plus avantageux que l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Par exemple, le revenu total moyen des hommes avec incapacité de la région est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec. Également, on observe une proportion moins élevée de personnes qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre, qui vivent sous le seuil de faible revenu, qui vivent une situation d'insécurité alimentaire ou encore, qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et les personnes sans incapacité. Cependant, il faut souligner que les personnes avec incapacité présentent une scolarisation similaire à celle de l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que, dans la région des Laurentides, près de la moitié des personnes ayant une incapacité est inactive sur le marché du travail bien que plus de la moitié d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est difficile. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes avec incapacité de la région sont plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail. Par contre, elles se démarquent favorablement des hommes avec incapacité sur certains aspects : elles sont moins nombreuses à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social de même qu'à être insatisfaites de leur vie sociale et elles présentent un taux de diplomation plus élevé.

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région des Laurentides – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région des Laurentides – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripneur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca